

QUESTIONS ÉCRITES 2013 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2013

10.Question de M. Axel BERNARD, conseiller communal, du 18 novembre 2013 -- Vraag van de h. Axel BERNARD, gemeenteraadslid, van 18 november 2013.

Les dérogations accordées aux familles devant payées les nouveaux forfaits de frais de garderie et la publicité donnée à celles-ci.

Le conseil communal a largement débattu de la nouvelle tarification forfaitaire entrée en vigueur à la rentrée 2013 pour les services d'accueil en milieu scolaire pendant l'année scolaire.

Le PTB s'est largement opposé au principe même de ces forfaits si peu adaptés à la vie des familles d'aujourd'hui et à l'augmentation important des montants réclamés aux familles durant l'année scolaire 2013-2014.

Lors du conseil communal du 23 octobre 2013, la majorité communale a refusé de revoir le règlement qui est tellement contesté par les parents des enfants des écoles communales schaarbeekoises.

Il apparaît néanmoins que de nombreux parents restent désemparés. Ainsi une mère qui élève seule ses enfants inscrits dans une école de la commune m'explique qu'elle a mis fin à la formation qu'elle suivait avec Actiris pour ne pas devoir payer les frais de garderie qu'elle ne sait pas supporter.

Vu sa situation je lui ai conseillé d'absolument introduire une dérogation et une demande de réduction comme le Règlement tellement décrié le prévoit. Mais, lors des différents échanges opérés au conseil communal, je ne pense qu'ils y a eu une réponse précise du Collège sur ce genre de situations sociales.

Le flou autour des critères et leur caractère non écrit n'aide pas.

Aussi, le Collège peut-il faire état des demandes de dérogation et de réduction qui ont été introduites et les réponses qui leur a été accordées?

Ne serait-il pas raisonnable et de bonne administration de prévoir par écrit certaines hypothèses évidentes de dérogation et de réduction des frais de garderie sans que cette liste ne soit exhaustive et dans l'espoir que ces hypothèses soient les plus larges possibles?

Ne serait-il pas par ailleurs raisonnable et de bonne administration d'assurer la plus large publicité à ces hypothèses de dérogation et de réduction (par exemple, chaque élève pourrait recevoir un avis sur les hypothèses et les conditions qu'il faut remplir pour obtenir une dérogation ou une réduction)?

Réponse : (Resté sans réponse)